

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 632

présenté par

M. Brun, Mme Beauvais, Mme Brenier, M. Cattin, M. de la Verpillière, M. Leclerc, M. Lurton,
Mme Meunier, M. Reiss, M. Saddier et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.